



## EDITO

**Voilà, une nouvelle fois, des organisations syndicales de salarié-e-s viennent de signer un accord avec le patronat, un accord historiquement dangereux pour les droits des salariés.**

Un accord historiquement inefficace pour répondre à l'urgence qu'imposent les chiffres du chômage, l'accroissement de la précarité et la dégradation de vie de milliers de familles.

Nous ne sommes pas surpris par la démarche de la CFDT, de la CGC et de la CFTC, mais là, ça va un peu loin. 1995, 2003, 2013, on pourrait croire, que tous les 10 ans, la CFDT a besoin de se repositionner comme collaborateur privilégié du patronat.

Nous ne sommes pas surpris non plus par la récente nomination d'une part en conseil des Ministres de l'ex-N°1 de la CFDT à l'IGAS et d'autre part à la tête de "Terra Nova", l'un des think-tank les plus libéraux du parti socialiste.

Mais poussons un peu plus loin la réflexion :

- nous sommes convaincus, pour avoir discuté avec certain-e-s, que des militants des organisations signataires sont à deux doigts de condamner un tel accord ;
- alors que se redessine le paysage syndical français, par la voie des urnes et par une réforme de la représentativité, un tel accord ne devrait pas pouvoir être validé par des organisations syndicales minoritaires
- les perspectives unitaires, pour faire avancer les revendications des salarié-e-s se trouvent une nouvelle fois impactées
- il ne faut pas oublier que d'autres négociations sont en cours, sur l'emploi des jeunes, sur l'égalité professionnelle, sur la qualité de vie au travail, ou encore sur les retraites complémentaires ; le patronat compte bien imposer d'autres reculs.

La Cgt reste fidèle à ses idées et ses valeurs, elle ne saurait se compromettre dans un tel accord de dupes. **La Cgt réaffirme qu'il sera nécessaire de construire et organiser une mobilisation large.** Pour cela, nous avons à diffuser le plus largement possible les expressions syndicales, comme un véritable contre-poison à l'idéologie libérale et à la propagande des mass-médias. Un tract confédéral sera à notre disposition fin janvier.

**Avis à toutes et tous :** nous devons nous déployer sur l'ensemble du territoire début février, probablement le 7 février...

Nous avons aussi à nous réunir pour débattre de ces enjeux revendicatifs et des enjeux de notre organisation, dont le 50ème congrès confédéral en mars et celui de l'UD en décembre... **L'AG du 22 janvier, salle Victor Hugo (sur la matinée) est l'occasion de le faire. Il n'est pas trop tard pour décider de votre participation.**

## SOMMAIRE :

- P2 : préparation du 50<sup>ème</sup> congrès
- P3 : AGIRC, ARRCO
- P4 : rencontre CGT 63/ Harlem DESIR



N° 1446 VENDREDI 18 JANVIER 2013

DEPOSE 18 JANVIER 2013

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

## Agenda :

- 22 janvier, AG de rentrée
- 31 janvier, mobilisation fonction publique

## Préparation du 50e congrès / Adresse aux Syndicats

Cher-e-s camarades,

Nous entrons dans la phase active de la préparation de notre 50e congrès confédéral qui se tiendra à Toulouse du 18 au 22 mars 2013.

La désignation des délégués qui représenteront les syndicats au congrès est en cours. Les documents préparatoires sont dans les syndicats depuis quelques jours.

Il est peu courant que la Confédération s'adresse ainsi directement aux syndicats !

**Si nous avons cru nécessaire de le faire, c'est bien avec la conviction que tout se joue sur le lieu de travail en faisant ainsi du syndicat, de la section syndicale le levier essentiel pour mettre en mouvement les syndiqués pour préparer en grand leur congrès !**

Nous avons conscience, dans une période lourde d'incertitudes, avec un chômage élevé et une précarité galopante, des restructurations dans tous les secteurs, combien la tâche militante est déjà considérable.

Ensemble, nous partageons l'idée que les responsabilités du syndicalisme sont considérables.

Cela est encore plus vrai pour la CGT.

Rien ne se fera sans l'intervention massive et unie des salariés et la CGT y contribue grandement.

La préparation du 50e congrès doit nous aider à mener le débat en profondeur et nous placer ainsi à l'offensive sur les revendications.

**Un questionnaire à chaque syndiqué.**

Nous avons souhaité donner la parole aux syndiqués au travers d'un questionnaire envoyé avec le journal « Ensemble » de décembre. Les questionnaires peuvent aussi donner lieu à des réponses collectives dans le cadre d'assemblées de syndiqués ou de congrès de syndicat.

Il n'est pas interdit d'innover et le site Internet de la CGT est aussi disponible pour que chaque adhérent puisse donner son avis : [www.50congres.cgt.fr](http://www.50congres.cgt.fr)

Vous le savez, il ne permettra l'échange que si des dispositions sont prises pour qu'il arrive à toutes et tous les syndiqués et qu'elles et ils soient sollicités pour le remplir.

Notre presse, la NVO et le journal à nos adhérents « Ensemble » seront porteurs de tous ces débats et propositions.

Nous croyons fortement que cette forme d'expression des syndiqués ainsi que les discussions qu'elle va occasionner peuvent être utiles aux syndicats pour construire les revendications et les mobilisations.

L'important, c'est que nous consacrons du temps pour gagner leur participation et veiller à faire parvenir à la Confédération l'ensemble de ces contributions. Des procès verbaux de réunions types ont été réalisés à cet effet.

Chacune de nos organisations en territoires ou dans les professions est sollicitée pour aider les syndicats à réussir ce pari d'un débat en profondeur dont l'enjeu est un syndicalisme plus efficace pour tous les salariés.

L'opinion des syndiqués, ainsi collectée, alimentera toutes les initiatives prévues dans le cadre de la préparation et des débats du congrès ; notamment les sept forums interprofessionnels organisés en territoires par les unions départementales et les comités régionaux qui vont jalonner la préparation du congrès de janvier à mars 2013.

Chaque forum sera introduit par Bernard Thibault ou Thierry Lepaon, avec la participation de membres de la direction nationale de la CGT.

**Lieux, dates et thème des sept forums :** - Toulouse, 30 janvier, Bernard Thibault / Protection sociale- Marseille, 7 février, Thierry Lepaon / Nos ambitions revendicatives- Caen, 12 février, Bernard Thibault / Les responsabilités du syndicalisme aujourd'hui- Nancy, 21 février, Bernard Thibault / Les jeunes : leurs revendications et leur syndicalisation- Paris, 26 février, Thierry Lepaon / Enjeux territoriaux, espaces cohérents de revendications et de conquêtes sociales- Lille, 6 mars, Thierry Lepaon / Une politique ambitieuse de syndicalisation à la CGT- Grenoble, 7 mars, Bernard Thibault / Pérenniser et développer l'industrie et les services publics

Ils aborderont des thèmes développés dans le document d'orientation du 50e congrès.

Chacune, chacun peut contribuer à faire vivre en grand ce 50e congrès de la CGT pour réinventer le progrès social.

Alors, allons-y tous ensemble, donnons la parole aux syndiqués et aux salariés.

Mohammed OUSSEDIK,

Montreuil, le 21 décembre 2012

*Pour la commission animation des débats : Vous trouverez tous les documents préparatoires au congrès sur le site de téléchargement de la CGT : <http://telechargement.cgt.fr> dossier 50e congrès.*

**Du côté de l'Union Départementale Cgt du Puy de Dôme**, nous connaissons enfin la liste des délégué-e-s au congrès. Les camarades concerné-e-s sont invité-e-s à participer à la prochaine réunion de la CE de l'UD, le 4 février.

Les fédérations de la Cgt ont la charge de répartir les syndicats par délégué-e-s et de calculer ainsi, le nombre de voix par délégués.

Les syndicats sont invités à travailler le plus largement possible les documents du congrès et à prendre contact avec leur délégué-e afin de les "mandater" au mieux !

Des débats interpro doivent être organisés dans le département. Nous vous tiendrons informés des dates au plus vite.

Dans l'attente, à toutes et tous, bonnes lectures des documents...

## **EXPRESSION DE LA CONFEDERATION**

### **Retraites Complémentaires / ARRCO et AGIRC**

Le Medef persiste dans les mesures régressives, la CGT fait des propositions et démontre qu'on peut faire autrement. Une troisième réunion de négociation était programmée ce mardi 15 janvier. D'entrée de jeu, le Medef a remis sur table un document intitulé « projet d'accord » en précisant bien qu'il ne s'agissait pas d'un projet d'accord... Comprenez qui pourra.

Le plus important est que ce projet reste dans une veine très régressive avec en particulier :

- Évolution des pensions pour 2013 au niveau de l'inflation moins 1,5 point, puis de 2014 à 2017 au niveau de l'inflation moins 1 point.
- Une baisse du taux de réversion de 60 à 56 % dès le 1er janvier 2014 et un âge minimum qui passerait de 55 à 60 ans à l'ARRCO.

Le texte propose également une réduction de 30 % des droits des chômeurs. Enfin, le Medef propose dans ce même projet des dispositions pour le moyen et le long terme, alors même que ces points devaient initialement faire l'objet de débats ultérieurs, dans le prolongement de la concertation annoncée par le gouvernement sur les retraites. Inutile de développer sur la nature des mesures avancées, puisqu'elles portent **Retraites Complémentaires / ARRCO et AGIRC**.

Le Medef persiste dans les mesures régressives, la CGT fait des propositions et démontre qu'on peut faire autrement. Une troisième réunion de négociation était programmée ce mardi 15 janvier. D'entrée de jeu, le Medef a remis sur table un document intitulé « projet d'accord » en précisant bien qu'il ne s'agissait pas d'un projet d'accord... Comprenez qui pourra.

Le plus important est que ce projet reste dans une veine très régressive avec en particulier :

- Évolution des pensions pour 2013 au niveau de l'inflation moins 1,5 point, puis de 2014 à 2017 au niveau de l'inflation moins 1 point.

- Une baisse du taux de réversion de 60 à 56 % dès le 1er janvier 2014 et un âge minimum qui passerait de 55 à 60 ans à l'ARRCO.

Le texte propose également une réduction de 30 % des droits des chômeurs. Enfin, le Medef propose dans ce même projet des dispositions pour le moyen et le long terme, alors même que ces points devaient initialement faire l'objet de débats ultérieurs, dans le prolongement de la concertation annoncée par le gouvernement sur les retraites. Inutile de développer sur la nature des mesures avancées, puisqu'elles portent principalement sur le recul de l'âge d'accès à une retraite sans abattement (de 62 à 64 ans d'ici 2027).

La CGT a naturellement exprimé son hostilité au projet patronal. Elle a surtout montré qu'il était possible de faire autrement au travers de son projet d'accord qu'elle a commenté et explicité. Ce projet permettrait d'équilibrer le financement des régimes sur la base d'une augmentation des cotisations (1,36 point à l'ARRCO et 2,60 points à l'AGIRC) supportée à 90 % par les employeurs, à 10 % par les salariés.

D'autre part, la proposition CGT introduit la modulation des cotisations. Les entreprises à fort taux de main d'œuvre ne seraient pas concernées par l'augmentation (ce qui concerne l'essentiel des artisans, TPE...).

En termes de ressources, le projet CGT porte également l'élargissement de l'assiette de cotisations à l'intéressement, la participation...Le problème de fond demeure la question des ressources, le Medef insistant sur son refus d'augmenter les cotisations, concédant que cette question pourrait être abordée fin ... 2014.

Une fois de plus, il apparaît qu'il n'y a rien à attendre de bon de ces négociations sans une intervention du monde du travail. Une prochaine réunion est prévue le 6 février prochain. Il est urgent d'informer les salariés et les retraités de ce qui est en discussion afin de faire valoir une approche qui leur soit plus favorable.

## La CGT 63 a rencontré Harlem Désir

La fédération Puy de Dôme du Parti Socialiste a pris contact cette semaine avec l'UD qui a reçu Alexandre Pourchon (secrétaire fédéral) et Philippe Bohelay dans ses locaux. Il s'agissait d'organiser une rencontre entre la CGT Michelin et Harlem Désir, 1er secrétaire du Parti Socialiste, à l'occasion de sa visite de l'entreprise et de sa rencontre avec la Direction. L'Union Départementale a demandé, étant donné les enjeux de la période, à être représentée dans cette rencontre.

Aussi, Jean-Michel Gilles, Jacques Chambon et Philippe Bonnet composaient-ils la délégation reçue ce matin pendant 30 minutes (plus les prolongations), vendredi 18 janvier dans les locaux du PS. Alexandre Pourchon, Philippe Bohelay, Odile Saugue et Harlem Désir étaient nos interlocuteurs.

La discussion a commencé par la question de l'accord interprofessionnel du 21 janvier. En effet, nous avons souligné qu'il est important, pour ce dirigeant national, de mesurer combien, dans un territoire comme celui du Puy de Dôme (avec son fort potentiel historique de mobilisation), la CGT et ses militant-e-s sont au fait de la teneur de cet accord et déterminé-e-s à en combattre les effets dévastateurs. Nous avons d'abord développé une critique du communiqué d'Harlem Désir du 11 janvier 2013, que nous jugeons, pour le moins, excessivement enthousiaste; si ni la satisfaction du patronat, ni celle des OS signataires ne nous surprennent, on peut être plus réservé sur celle du 1er secrétaire du PS.

Quelques points d'achoppement :

- Harlem Désir qualifie cet accord de "*succès absolument majeur pour la démocratie sociale*". Nous avons rappelé que cet accord est signé par trois organisations minoritaires au vu des élections prud'homales, puis TPE et des éléments dont nous disposons pour analyser les votes en entreprises. Dans ce contexte, il s'agit plutôt d'un déni de démocratie.

- Harlem Désir nous a répondu que les règles encore en vigueur plaçaient la CFTC en position de signer. Il a ajouté que si d'autres règles s'étaient appliquées, nul ne pourrait prévoir quelles auraient été les positions des organisations aujourd'hui non signataires, placées devant leurs responsabilités.

- Harlem Désir qualifie l'accord de "*pas essentiel contre la précarité et pour les droits des salariés*". Nous avons rappelé que l'augmentation de la cotisation assurance chômage envisagée pour les CDD n'est pas suffisamment significative pour inciter réellement à préférer le CDI. D'autre part, les restrictions apportées au recours à la justice prud'homale sont très défavorables aux droits des salarié-e-s.

- Harlem Désir se félicite de "*la généralisation des complémentaires santé*". Nous ne contestons pas que la situation ponctuelle et individuelle d'un-e salarié-e actuellement dépourvu-e de complémentaire peut s'en trouver améliorée. Mais nous déplorons une logique menant au démantèlement de la protection sociale basée sur la solidarité interprofessionnelle, au bénéfice de marché privé.

- Harlem Désir nous répond que dans le cadre des négociations dans les entreprises, les salariés pourront participer au choix du système complémentaire.

- Nous avons démenti cette lecture de l'accord : les représentant-e-s des salarié-e-s dans les branches pourront contribuer à une recommandation, mais les entreprises resteront maîtresses de leurs choix.

Nous avons également déclaré qu'une telle position de la direction du PS, si elle devait continuer à ne pas tenir compte des alertes et critiques des organisations non signataires de l'accord, **nous placerait inévitablement dans une adversité que nous assumerions**. D'ores et déjà, nous prévoyons d'interpeler tou-te-s les parlementaires afin d'obtenir une loi réellement conforme aux intérêts des salarié-e-s. Nous demandons que plus aucun propos ne soit tenu, ni par la direction du PS, ni par le gouvernement, dans le but d'intimider les parlementaires et de leur extorquer un vote unanime.

Harlem Désir nous a garanti que ce n'était pas dans leurs intentions. Il s'est par ailleurs félicité du rôle de toutes les OS, y compris les non-signataires, qui ont contribué à éviter le pire, comme le CDI de projet ou la prévalence du fond sur la forme pour les procédures.

Il a également avancé que les parlementaires du PS tenteraient d'enrichir l'accord par des éléments permettant notamment de faciliter la reprise d'entreprises rentables et de permettre la saisie du tribunal du commerce, directement par les salarié-e-s.

Cette dernière affirmation nous indique que les parlementaires s'apprêtent à ne pas obtempérer à l'injonction de Mme Parisot, de voter une loi reprenant l'accord in extenso.

Cela nous indique donc également que la partie ne fait que commencer : tout dépendra de la mobilisation que nous pourrons mettre en oeuvre.

Concernant l'entreprise Michelin :

La délégation a rappelé que nous célébrons un triste anniversaire : il y a 30 ans, Michelin faisait son premier plan social, juste après la venue de François Mitterrand. On ne voudrait pas que l'Histoire se répète. Nous avons également parlé des suppressions d'emplois depuis 1983 avec la succession des plans et la disparition des productions à Clermont-Fd et en France. Nous avons aussi évoqué la question de la recherche, souvent financée par les aides publiques, qui aboutit à de nouveaux produits, de nouveaux pneus, mais pas à développer l'activité, ni à Clermont-fd, ni en France.

Nous avons évoqué la loi sur le contrat de générations, avec exonérations de cotisations sociales sur l'emploi jeune, mais sans rien sur un accord pénibilité pour le sénior.

Nous lui avons rappelé que le PS, ses élus, le gouvernement, ont tous les moyens pour changer la société. Les salarié-es ont voté. Les décevoir serait dangereux.

En conclusion, nous avons senti un interlocuteur à l'écoute, pas arrogant. Cela nous indique que notre intervention est appréhendée, voir redoutée. C'est donc bien à nous d'œuvrer à la mobilisation des salarié-es pour imposer les changements de politique qu'ils sont en droit d'attendre.

Clermont-Ferrand, le 18 janvier